

# Travailleurs étrangers au Canada : participation à la vie active chez les résidents temporaires ayant un emploi rémunéré en 2019

par Yuqian Lu et Garnett Picot

Date de diffusion : le 27 mars 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

# **Travailleurs étrangers au Canada : participation à la vie active chez les résidents temporaires ayant un emploi rémunéré en 2019**

par Yuqian Lu et Garnett Picot

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400300005-fra>

Les résidents temporaires constituent une composante de main-d'œuvre importante pour l'économie canadienne. Toutefois, certains d'entre eux ne travaillent pas chaque année, même s'ils sont titulaires d'un permis de travail valide (Lu et Hou, 2023a, 2023b). Parmi les résidents temporaires qui occupent un emploi, certains travaillent à temps partiel ou seulement une partie de l'année en raison des restrictions du programme, de la durée de leur permis ou d'autres motifs. De ce fait, un simple dénombrement des résidents temporaires occupant un emploi surestime leur influence sur le marché du travail et leur contribution à l'économie canadienne.

En s'appuyant sur des fichiers de données administratives qui peuvent être couplées, le présent article permet d'estimer la proportion des résidents temporaires ayant un emploi rémunéré, mais dont la participation au marché du travail canadien était faible en 2019<sup>1</sup>. Idéalement, le nombre d'heures travaillées servirait de base pour déterminer le niveau de participation. Cependant, ces renseignements ne sont pas accessibles dans la source de données. Par conséquent, le présent article permet de définir la « faible » participation à la vie active lorsque les gains annuels sont égaux ou inférieurs à divers seuils. Comme point de départ, des gains annuels de 7 500 \$ seraient comparables à 5 heures de travail par semaine ou environ 250 heures de travail par année, selon le salaire moyen canadien de 30 \$ l'heure. Étant donné que de nombreux résidents temporaires occupent des emplois peu rémunérés (Lu et Hou, 2023c), on peut aussi considérer que le seuil de 7 500 \$ représente 500 heures de travail à un salaire de 15 \$ l'heure. Dans le régime d'assurance-emploi, entre 420 et 700 heures d'emploi assurable au cours de la période d'admissibilité (habituellement un an) sont normalement requises pour qu'une personne ait droit aux prestations régulières d'assurance-emploi (gouvernement du Canada). Dans le cadre d'une analyse de sensibilité, des seuils plus faibles ont aussi été évalués, notamment 2 000 \$ et 5 000 \$.

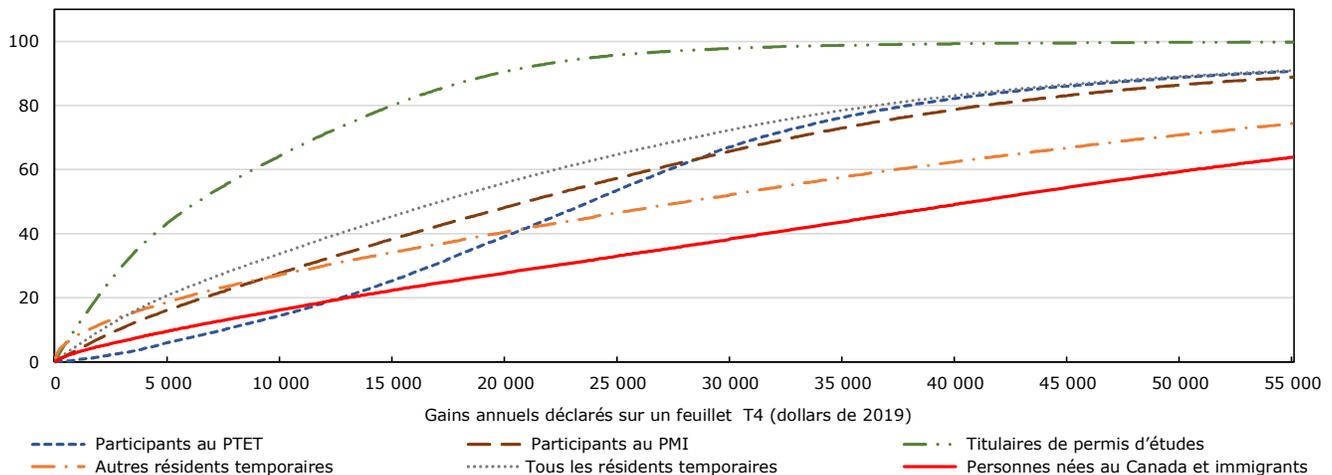
## **Différences dans le faible niveau de participation à la vie active selon le type de résident temporaire**

En 2019, 27,5 % des résidents temporaires occupant un emploi rémunéré, y compris les titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI), les titulaires de permis d'études et les autres résidents temporaires, avaient un faible niveau de participation à la vie active, déterminé selon le seuil de 7 500 \$ en gains annuels (graphique 1 et tableau 1). Il s'agit de plus du double de la proportion de tous les travailleurs nés au Canada et les travailleurs immigrants (13,0 %) (ci-après appelés « les travailleurs canadiens »). Cependant, des écarts importants ont été observés selon le programme des résidents temporaires. Au total, 1 travailleur du PTET sur 10 avait un faible niveau de participation à la vie active sur le marché du travail canadien. À titre de comparaison, 22,0 % des travailleurs du PMI, 54,9 % des travailleurs titulaires d'un permis d'études et 23,3 % des travailleurs ayant un autre statut avaient un faible niveau de participation à la vie active.

1. Des données sont disponibles pour 2020 et 2021, mais elles ne reflètent pas les tendances à plus long terme en raison de la pandémie de COVID-19.

### Graphique 1 Répartition cumulative des gains déclarés sur un feuillet T4, 2019

pourcentage



**Note :** PTET = Programme des travailleurs étrangers temporaires; PMI = Programme de mobilité internationale.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Des différences significatives ont aussi été observées entre les résidents temporaires et les travailleurs canadiens lorsqu'on a appliqué des seuils inférieurs de gains annuels pour déterminer le faible niveau de participation à la vie active. Si le seuil est fixé à 5 000 \$, par exemple, environ 1 résident temporaire sur 5 occupant un emploi rémunéré (20,8 %) avait un faible niveau de participation à la vie active, comparativement à 9,6 % des travailleurs canadiens. Si l'on compare les programmes, 43,5 % des titulaires d'un permis d'études occupant un emploi et 16,2 % des travailleurs du PMI avaient un faible niveau de participation à la vie active selon cette définition, comparativement à 6,1 % des travailleurs du PTET (graphique 1).

Le graphique 1 fournit aussi des renseignements supplémentaires sur la répartition des gains des travailleurs dans divers programmes. Par exemple, les gains réalisés par des titulaires de permis d'études avaient tendance à être relativement faibles, puisque pratiquement tous ces travailleurs ont gagné moins de 30 000 \$ en 2019. Le PMI et le PTET comptaient davantage de personnes à revenus élevés, un quart des titulaires de ces permis réalisant des gains supérieurs à 50 000 \$. Toutefois, ces proportions étaient en dessous des taux enregistrés pour les travailleurs canadiens, dont environ 40 % gagnaient plus de 50 000 \$.

## Différences dans le faible niveau de participation à la vie active selon le sexe, l'âge et la province

En 2019, 31,9 % des résidentes temporaires de sexe féminin et 24,6 % des résidents temporaires de sexe masculin occupant un emploi rémunéré avaient un faible niveau de participation à la vie active au Canada, selon le seuil de 7 500 \$. Même si ces proportions correspondaient à plus du double de celles des travailleurs canadiens, les **différences** dans le faible niveau de participation à la vie active entre les hommes et les femmes étaient semblables à celles observées chez les travailleurs canadiens (tableau 1).

Tableau 1

Pourcentage de travailleurs occupant un emploi, ayant un faible niveau de participation à la vie active, selon un seuil de 7 500 \$, par type de travailleur, 2019

	Travailleurs étrangers temporaires					Travailleurs canadiens	Rapport <sup>1</sup>
	Dans l'ensemble	Participants au PTET	Participants au PMI	Titulaires de permis d'études	Autres résidents temporaires		
Dans l'ensemble	27,5	10,0	22,0	54,9	23,3	13,0	2,1
<b>Sexe</b>							
Hommes	24,6	9,1	19,5	53,5	20,8	10,7	2,3
Femmes	31,9	13,7	25,3	56,7	27,2	14,2	2,2
<b>Groupe d'âge</b>							
18 à 24 ans	41,5	17,6	30,7	57,0	41,8	24,2	1,7
25 à 34 ans	22,2	11,4	18,1	50,2	29,0	9,2	2,4
35 à 44 ans	16,9	8,8	18,4	49,7	19,5	6,7	2,5
45 à 54 ans	14,1	7,1	17,6	51,0	13,1	5,7	2,5
<b>Province ou territoire</b>							
Terre-Neuve-et-Labrador	38,0	14,1	24,5	55,8	28,8	14,5	2,6
Île-du-Prince-Édouard	22,3	9,6	14,5	50,2	25,9	15,4	1,5
Nouvelle-Écosse	35,6	21,2	23,0	62,6	33,5	14,3	2,5
Nouveau-Brunswick	29,7	8,9	28,0	57,4	19,4	12,8	2,3
Québec	28,7	9,0	23,7	64,0	32,7	13,5	2,1
Ontario	27,0	8,1	20,7	56,9	19,6	12,6	2,1
Manitoba	29,2	12,8	19,0	55,3	20,3	13,8	2,1
Saskatchewan	28,4	9,6	17,6	56,0	20,5	14,7	1,9
Alberta	22,3	9,0	19,2	49,0	18,6	11,4	2,0
Colombie-Britannique	28,3	13,2	25,0	46,1	25,8	13,6	2,1
Territoires	16,1	x	14,9	30,4	x	15,8	1,0
<b>Secteur</b>							
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	11,8	10,5	21,4	46,9	22,2	20,6	0,6
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	6,7	x	4,0	x	23,1	3,5	1,9
Services publics	4,5	x	3,1	x	x	5,0	0,9
Construction	14,3	8,5	13,8	31,7	13,5	8,0	1,8
Fabrication	14,6	8,9	13,0	42,7	11,9	6,6	2,2
Commerce de gros	16,2	9,4	12,6	44,7	21,3	6,9	2,3
Commerce de détail	37,0	10,0	29,0	53,1	27,1	20,2	1,8
Transport et entreposage	16,8	10,0	14,8	40,0	14,4	8,9	1,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	8,9	1,8	7,1	34,7	9,4	6,8	1,3
Finance et assurances	7,8	7,8	6,2	22,3	12,4	7,2	1,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	19,5	11,6	17,8	45,0	15,2	11,5	1,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	10,9	4,4	8,3	49,3	18,1	7,3	1,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	30,3	8,0	30,8	42,9	25,0	7,3	4,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	37,1	11,5	29,6	57,6	35,0	19,1	1,9
Services d'enseignement	49,2	4,7	28,7	67,7	44,8	14,4	3,4
Soins de santé et assistance sociale	18,6	10,1	16,4	40,3	15,1	8,9	2,1
Arts, spectacles et loisirs	39,1	7,3	38,5	60,3	30,5	31,5	1,2
Services d'hébergement et de restauration	37,3	12,3	31,3	54,2	35,7	27,8	1,3
Autres services (sauf les administrations publiques)	26,7	13,7	23,8	52,1	18,4	15,9	1,7
Administrations publiques	13,0	x	11,3	27,3	x	11,3	1,2

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

1. La colonne affiche le ratio entre la valeur dans la colonne 1 et la valeur dans la colonne 6.

**Note :** PTET = Programme des travailleurs étrangers temporaires; PMI = Programme de mobilité internationale.

**Sources :** Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

En général, les travailleurs plus jeunes étaient plus susceptibles d'avoir un faible niveau de participation à la vie active. Cela est vrai à la fois pour les résidents temporaires occupant un emploi et les travailleurs canadiens. Parmi ceux qui reçoivent un revenu d'un emploi rémunéré, environ 2 résidents temporaires sur 5 âgés de 18 à 24 ans (41,5 %) avaient gagné au plus 7 500 \$ en 2019, comparativement à 22,2 % de ceux âgés de 25 à 34 ans, à 16,9 % de ceux âgés de 35 à 44 ans, et à 14,1 % de ceux âgés de 45 à 54 ans.

Les résidents temporaires qui occupaient un emploi rémunéré à Terre-Neuve-et-Labrador (38,0 %) et en Nouvelle-Écosse (35,6 %) étaient nettement plus susceptibles d'avoir un faible niveau de participation à la vie active, comparativement à ceux des autres provinces (taux passant de 22,3 % à 29,7 %). Plus particulièrement, les travailleurs du PTET occupant un emploi en Nouvelle-Écosse avaient le taux le plus élevé de faible niveau de participation à la vie active (21,2 %), suivis de ceux de Terre-Neuve-et-Labrador (14,1 %). Bien que ces deux provinces se classaient très haut également en ce qui a trait au faible niveau de participation à la vie active parmi les autres groupes de résidents temporaires occupant un emploi, elles ne se classaient pas toujours au premier rang. En effet, le faible niveau de participation à la vie active chez les travailleurs du PMI était le plus élevé au Nouveau-Brunswick (28,0 %), et ce niveau était le plus élevé au Québec chez les titulaires d'un permis d'études (64,0 %).

## Différences dans le faible niveau de participation à la vie active selon le secteur

Dans l'économie canadienne, les différents secteurs affichent différents taux de faible niveau de participation à la vie active. C'est aussi ce que révèlent les résultats pour les travailleurs canadiens. Les secteurs qui avaient tendance à compter une proportion plus élevée de travailleurs ayant un faible niveau de participation à la vie active comprennent le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (20,6 %); le commerce de détail (20,2 %); les arts, les spectacles et les loisirs (31,5 %); les services d'hébergement et de restauration (27,8 %) (tableau 1). Des secteurs semblables avaient tendance à enregistrer les taux les plus élevés de faible niveau de participation à la vie active chez les résidents temporaires, et la plupart des secteurs enregistraient un plus haut taux de faible niveau de participation à la vie active chez les résidents temporaires par rapport aux travailleurs canadiens. L'exception était le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, où les travailleurs du PTET étaient plus nombreux et où le faible niveau de participation à la vie active était nettement inférieur, se situant à 11,8 %. De plus, dans certains autres secteurs, les travailleurs du PTET enregistraient aussi des taux plus bas de faible niveau de participation à la vie active comparativement aux travailleurs canadiens. Cela était particulièrement vrai pour les secteurs suivants : commerce de détail; services professionnels, scientifiques et techniques; services d'hébergement et de restauration<sup>2</sup>.

---

2. La majorité des tendances observées dans la présente section, quoique de moindre envergure, étaient encore présentes lorsque les seuils ont été réduits à 5 000 \$ et à 2 000 \$.

## Conclusion

Connaître le nombre de titulaires de permis de travail au Canada s'avère un précieux renseignement pour de nombreuses raisons, mais il ne s'agit pas d'un bon indicateur de la quantité de travail effectué par les résidents temporaires. Certains titulaires de permis ne travaillent pas chaque année, et parmi ceux qui occupent un emploi, nombreux sont ceux qui ont un faible niveau de participation à la vie active (effectuant très peu d'heures de travail). En 2019, par exemple, les deux tiers des titulaires d'un permis obtenu dans le cadre du PMI aux fins de travail occupaient un emploi, ainsi que 86,5 % des titulaires d'un permis obtenu dans le cadre du PTET (Lu et Hou, 2023b).

L'analyse exposée dans le présent article démontre que le quart des résidents temporaires occupant un emploi en 2019 avaient un faible niveau de participation<sup>3</sup> à la vie active, comparativement à 13,0 % des travailleurs canadiens. Plus particulièrement, 10,0 % des participants au PTET occupant un emploi avaient un faible niveau de participation à la vie active, comparativement à 22,0 % des travailleurs du PMI et à plus de la moitié des titulaires d'un permis d'études occupant un emploi. En d'autres mots, en 2019, après exclusion des personnes qui n'occupaient pas un emploi et de celles qui avaient gagné moins de 7 500 \$ au cours de l'année, on a constaté que 422 000 des 828 000 titulaires d'un permis obtenu dans le cadre du PMI (environ la moitié) avaient un fort niveau de participation à la vie active et, que par conséquent, ils effectuaient un nombre appréciable d'heures de travail. De plus, 105 000 (plus des trois quarts) des 134 000 titulaires d'un permis de travail du PTET avaient un fort niveau de participation à la vie active.

D'importantes variations ont été observées en fonction des caractéristiques des travailleurs en ce qui a trait à la tendance à avoir un faible niveau de participation à la vie active. Parmi les résidents temporaires occupant un emploi, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir un faible niveau de participation à la vie active, ainsi que les travailleurs plus jeunes par rapport aux travailleurs plus âgés. Les résidents temporaires qui travaillaient en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador ont enregistré un taux plus élevé de faible niveau de participation à la vie active, comparativement à ceux des autres provinces. Même si le niveau de faible participation à la vie active était plus élevé chez les résidents temporaires que chez les travailleurs canadiens dans la majorité des secteurs, la tendance des variations entre les secteurs était généralement la même pour les résidents temporaires et les travailleurs canadiens.

## Auteurs

Yuqian Lu travaille au sein de la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada. Garnett Picot travaille au sein de la Direction générale de la recherche et des données à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Marc Frenette et Feng Hou pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure de la présente étude.

---

3. Selon un seuil de faible niveau de participation à la vie active de 7 500 \$.

## Annexe : Données et définitions

Une fois que les données sur les résidents temporaires sont extraites du Fichier des résidents non permanents, lequel conserve les renseignements sur tous les ressortissants étrangers ayant obtenu un statut valide de résident temporaire (à l'exception des visiteurs) au Canada depuis 1980, les enregistrements sont couplés au Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre, qui contient des renseignements sur les fichiers administratifs annuels T1 et T4. Les personnes qui avaient une fiche d'établissement en 2019 sont exclues de l'analyse. Pour déterminer le statut de personnes titulaires de divers types de permis au cours d'une même année, dans la présente analyse, la priorité a été accordée au Programme des travailleurs étrangers temporaires, suivi du Programme de mobilité internationale, puis des permis d'études, et enfin du statut de résident temporaire.

Dans le cadre de la présente analyse, les résidents temporaires occupant un emploi rémunéré et les travailleurs canadiens sont définis comme étant des personnes qui reçoivent des gains positifs. Les gains désignent les gains annuels totaux déclarés sur un feuillet T4. Les secteurs reposent sur les codes à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Si un travailleur touchait des gains déclarés sur un feuillet T4 provenant de divers secteurs, seul le secteur lié aux gains les plus élevés était pris en considération.

## Bibliographie

Gouvernement du Canada (2023). Assurance-emploi et prestations régulières - Êtes-vous admissible. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-reguliere/admissibilite.html>

Lu, Y. et Hou, F. (2023a). Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022. *Rapports économiques et sociaux*, 3(10). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023010/article/00003-fra.htm>

Lu, Y. et Hou, F. (2023b). Travailleurs étrangers au Canada : évolution de la composition et des taux d'emploi des titulaires d'un permis de travail. *Rapports économiques et sociaux*, 3(10). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023010/article/00004-fra.htm>

Lu, Y. et Hou, F. (2023c). Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur. *Rapports économiques et sociaux*, 3(12). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023012/article/00005-fra.htm>